

PARIS-DENIS-BALANANT ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 2 451 600 euros
Siège social : Avenue du Chalutier Le Forban, 22190 PLERIN
422 805 655 RCS SAINT BRIEUC

Extrait des décisions
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 octobre 2023

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

QUATRIEME RÉOLUTION

Les mandats de la société SOCIETE RENN EX.CO, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Philippe CHATEL, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et la société SOCIETE RENN EX.CO ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans ses fonctions, l'Assemblée Générale :

- décide de nommer la société FIGECAL AUDIT, domiciliée RUE DES MARTINIERES 53960 BONCHAMP-LES-LAVAL, RCS 899 176 010 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2029,
- prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 octobre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

La société TENGO
Rep par Hubert CHARBONNEAU

